

# BULLETIN AOÛT 2023

## N°17

S  
O  
U  
D  
E  
I  
L  
L  
E  
S



Edité par la mairie – 200 tirages  
Validé par Jean François Lafon Directeur de publication  
Participant au bulletin :Carine Taleb

# S O M M A I R E

## I – MOT DU MAIRE

page 2

## II – VIE COMMUNALE

- 1) Etat civil page 3
- 2) Commémoration du 08 mai pages 4 - 5
- 3) Programme commémoration du 15 août page 6
- 4) Ecole page 7
- 5) Panneau Pocket page 8

## III – TRAVAUX

- 1) Voirie page 9
- 2) Achat terrain communal page 9
- 3) Vente terrain communal page 9
- 4) Eclairage public page 10
- 5) Alimentation eau potable page 10
- 6) Exploitation forestière page 10
- 7) Fond chaleur page 11
- 8) Réseau cuivre page 11

## IV – BUDGETS

- 1) Comptes administratifs 2022 page 12
- 2) Budgets primitifs 2023 page 13

## V – TARIFS ET REGLEMENTATION

- 1) Salle des Associations page 14
- 2) Tarif Electricité locations communales page 14
- 3) Plan local de prévention déchets et assimilés page 15
- 4) Alerte vigilance eau pages 16-17

## VI – VIE ELECTORALE

- 1) Alice Simandoux pages 18-21

## VII – ASSOCIATIONS

- 1) Association du Puy de la Tourte page 23
- 2) Foyer Rural pages 24-25
- 3) Association des Parents d'Elèves page 26

Alors que l'été est là, les événements récents nous ont rappelé les défis qui nous attendent, qu'ils soient sociaux, environnementaux, climatiques, ou énergétiques.

Ces événements nous obligent nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir malgré tout.

La Guerre en Ukraine se poursuit et nous rappelle cruellement la fragilité des équilibres mondiaux; souhaitons que la raison l'emporte sur la folie humaine et que la paix revienne.

Je remercie les participants à la rédaction de ce bulletin : à l'intérieur , vous trouverez les différents sujets développés.

Profitez de cette période de vacances pour vous ressourcer et passer du temps avec votre famille et vos amis.

Jean –François LAFON

**Horaires de la mairie :**

**Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00**

**et 13H00 – 17H00**

**Jeudi : 8H30 – 12H00**

**Permanence des élus samedi :**

**10H00 – 12H00**

**Tél / fax : 05 55 93 08 38**

**Mail : soudeilles@mairie19.fr**

**Numéros d'urgence :**

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112



**1. Etat civil**



**Naissances :**

- Le 23 mai : Léo CHASSAING de Noélie FACCHIN et de Jean-Michel CHASSAING
- Le 04 juin : Tia COELHO de Célia PEREIRA et de Kévin COELHO

Félicitations aux nouveaux parents.



**Décès :**

- Le 29 mars : Maurice CHEZALVIEL à l'âge de 88 ans.

L'équipe municipale présente toute ses sincères condoléances à toute la famille.

## 2. Commémoration du 08 Mai

Le 8 mai marque une date importante car, 78 ans plus tôt, la reddition de l'Allemagne le 7 mai à Reims puis le 8 à Berlin signait la fin de cette guerre mondiale très meurtrière. Celle-ci avait débuté six ans plus tôt, en 1939.

Pour le devoir de mémoire et pour que les témoignages ne disparaissent pas, la commémoration a permis d'honorer tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.



*L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais aussi qu'il lui ait été explicité. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative contactant la future lectrice ou le futur lecteur, d'assurer cette information au travers, entre autres, de témoignages.*

Nous célébrons aujourd'hui le 78<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. La France était présente aux cotés des Alliés à l'acte qui consacrait la fin des combats sur le front ouest de la Seconde Guerre mondiale, la Paix s'établissant définitivement le 2 septembre 1945 avec la capitulation du Japon.

Aujourd'hui, et depuis fin février 2022, la guerre enflamme les portes de l'Europe, comme si la cruelle comédie du monde était infinie. Malheureusement ce conflit a été déclenché par l'un des alliés de 1945, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, en violation du droit international.

Alors que nous pensions ces images définitivement proscrites, c'est à nouveau le triste cortège des morts, des réfugiés avec la détresse humaine et les destructions, avec des risques considérables d'une amplification ou d'une extension dont les conséquences potentielles seraient terribles.

La Seconde Guerre mondiale a été la plus meurtrière de tous les temps. Souvenons-nous de tous les sacrifices consentis pour retrouver la Liberté. Rendons hommage aux Combattants, aux Résistants, aux Déportés et aux Prisonniers.

Fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde de Paix, l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la Paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des Hommes.

Vive la République !

Vive la France !

Les participants avaient pris place ce lundi 8 mai, sur la place de l'église devant le monument aux morts pour participer à la cérémonie protocolaire dirigée par notre maire Jean-François Lafon. Comme à l'accoutumée, après le dépôt de gerbe, lecture fut faite par une jeune Soudeilloise du texte de L'Union Fédérale des Associations des Anciens Combattants. Mr Le Maire a poursuivi la cérémonie par la lecture du texte du Ministère des Armées. La cérémonie s'est clôturée par l'appel des soldats morts pour la France et une minute de silence.



à l'occasion du 8 mai 2023

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « *L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire* », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Écoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.

Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République.

Vive la France.

## 2. Programme commémoration du 15 Août

Le 15 août 2023, le comité ANACR, Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance célébrera la commémoration annuelle de la bataille d'Egletons et de la Résistance.

Les cérémonies se dérouleront le 15 août en matinée.

### EGLÉTONS

- 9h30 au vieux cimetière d'Egletons
- 10h stèle du Carrefour de la Résistance
- 10h15 entrée du Lycée Pierre Caraminot (ex ENP)

### DARNETS

- 10h45 stèle Carrefour RD 1089/RD119

### SOUDEILLES :

- 11h15 stèle Gare de Soudeilles: camp d'internement des travailleurs juifs étrangers
- 11h 30 stèle du commandant LANOT entrée du cimetière

Nous comptons sur votre présence.

### INVITATION

#### « RACONTE MOI TON ECOLE, 1940-1944 »

A l'occasion du concours national de la Résistance 2022-2023, le Comité ANACR de Meymac-Egletons souhaite recueillir les souvenirs des enfants de la seconde guerre mondiale pour poursuivre son travail de mémoire auprès des scolaires.

Dans ce cadre, nous vous invitons à participer à un moment convivial d'échange et de partage autour d'un goûter, afin de recueillir votre témoignage.

Nous serons heureux de vous accueillir le :

**Judi 21 septembre à 15 heures**

**Salle des fêtes de Davignac**

Pour faciliter l'organisation de cette journée, merci de bien vouloir vous inscrire

**avant le 11 septembre 2023 :**

Contact mail : [anacr.meymacegletons@yahoo.fr](mailto:anacr.meymacegletons@yahoo.fr)

Contact téléphonique Cathy : 0682107660



Comité ANACR –MEYMAC- EGLÉTONS  
Siège : Mairie de Meymac 19250  
Courriel : [anacr.meymacegletons@yahoo.fr](mailto:anacr.meymacegletons@yahoo.fr)



#### Questionnaire « Raconte-moi ton école, 1940-1944 »

Année scolaire 2022-2023.

*Ce questionnaire n'est pas exclusif, il peut s'accompagner d'autres formes de questions, destinées à faire rapporter des anecdotes de la vie d'écolier ou d'écolière, dans et hors de l'école, pendant cette période de la seconde guerre mondiale, il peut aussi rester anonyme. Le témoignage peut s'accompagner d'objets, photos, documents, qui seront numérisés avant d'être restitués à leur propriétaire.*

*D'éventuels témoignages polémiques ou erronés au regard de l'Histoire, ne seront pas retenus dans le recueil départemental qui fera la synthèse des témoignages collectés.*

Etat civil du témoin (facultatif) : .....

Date et lieu de naissance : .....

École(s) et classe(s) fréquentées entre 1940 et 1944 : .....

Séparation filles / garçons : OUI / NON .....

Effectifs : de l'école ? De la classe ? .....

Présence d'enfants de réfugiés ? .....

Jours et horaires de classe ? .....

Matières étudiées ? Entourer les réponses

Lectures, écritures, dessins, chants, activités obligatoires ou conseillées ? (avant juin 1940, après la

rentrée et jusqu'en 1944), nouvelles consignes ? Cérémonies ?

.....

.....

Discipline : (interdictions, sanctions, récompenses ? ...)

.....

Tenues vestimentaires exigées (ou pas) ? : .....

Matériel de travail utilisé ? : (livres, cahiers, plumier, encriers...)

.....

Examen de fin d'études ? .....

Jeux dans la cour ou à l'extérieur ? Loisirs ?

.....

.....

Les locaux : décrire la salle de classe, portraits affichés, son mobilier, les sanitaires, l'entretien, le

chauffage ?

.....

.....

Les travaux annexes : apporter du bois ou charbon pour le poêle ? Ramasser des glands ? Des

châtaignes ? Cultiver un potager ? Entretien une basse-cour ? autres...

.....

.....

## 4. Ecole

### INSCRIPTION :

L'école de Soudeilles constitue un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de Darnets et Moustier Ventadour.

Pour inscrire un enfant, il suffit de se rendre à la mairie de l'école que l'enfant va fréquenter. Il faudra fournir le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et l'attestation de radiation de l'école précédente, si nécessaire.

Une fois l'enfant inscrit dans l'une des écoles du RPI, les parents n'auront plus de formalités à accomplir. L'inscription dans les écoles suivantes se fera automatiquement.

### EFFECTIFS :

La rentrée scolaire 2023/2024 approchant, nous vous communiquons les effectifs prévisionnels pour l'année à venir.

- **MOUSTIER-VENTADOUR** : ▲ 22 élèves (10 PS, 8 MS, 4 GS)  
(16 élèves en 2022/2023)
- **SOUDEILLES** : = 19 élèves (5 CP, 7 CE1, 7 CE2)  
(19 élèves en 2022/2023)
- **DARNETS** : = ▼ 17 élèves (9 CM1, 8 CM2)  
(21 élèves en 2022/2023)

*Nous souhaitons une bonne rentrée à nos futurs écoliers et souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants.*

## 5. Panneau Pocket

La commune s'est dotée d'un nouveau mode de communication.

En complément des réseaux déjà existants, vous aurez désormais à votre disposition une nouvelle application mobile qui permet à notre collectivité de **communiquer en temps réels** des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention directement sur le smartphone de ses habitants.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

### Comment faire ?

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

Disponible aussi depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

**ETAPE 1**  
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

**ETAPE 2**  
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

**ETAPE 3**  
Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.  
Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli ! 

## 6. Recensement

Au début de l'année 2024, le recensement des habitants de la commune Soudeilles aura lieu du 18 janvier au 17 février.

C'est Mme Chezalviel Valérie qui sera chargée de cette mission.

Merci de lui accorder votre meilleur accueil !



## 1. Voirie

Les travaux de voirie de cette année concerneront la VC 27, sur la section située entre les lieux-dits La Terotte et La Besse jusqu'à la RD 165.

Le montant des travaux s'élève à 36 063€ HT ; et ils seront effectués par l'entreprise Eurovia.

Une subvention de 35% devra être accordée par la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

Le département a également alloué à la commune une subvention de 10 000€.



## 2. Achat terrain communal

La commune est enfin propriétaire des terrains cédés au lieu dit « Les Gannes » depuis le 04 avril 2023.

Une subvention de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux de 4 385,50€ a été versée.

De nombreux projets sont à l'étude et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



## 3. Vente terrains communaux



Les terrains communaux situés à Bonneval ont été cédés le 27 mars 2023 à M. Alzaga.

## 4. Eclairage public

La convention pour la deuxième tranche des travaux de l'éclairage public a été signée avec la Fédération Départementale d'Electricité et d'Energie.

Nous sommes en attente de la date de début des travaux.



## 5. Alimentation en Eau « Les Pradelles »

Conformément à la tarification votée en Conseil Municipal, le lieu dit « Les Pradelles » va pouvoir être raccordé au réseau d'eau communal. Le montant des travaux s'élève à 4 100€ avec une participation des propriétaires à hauteur de 1 640€ (40% du montant engagé).

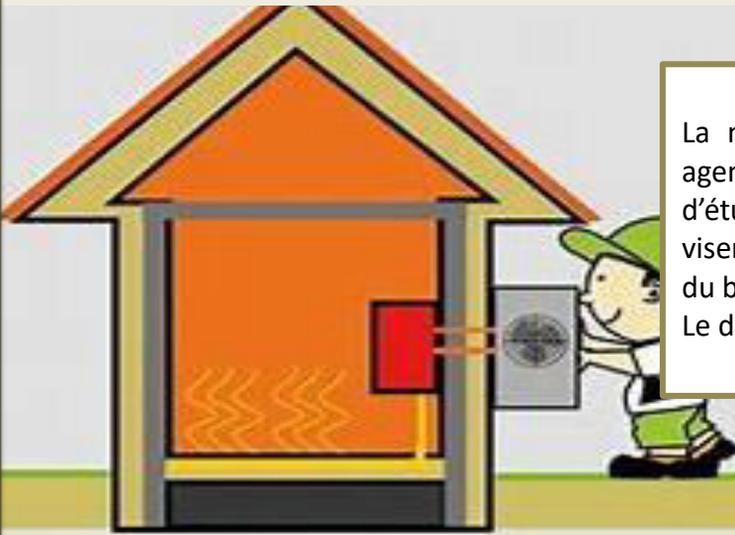


## 6. Exploitation forestière

Le marquage des plantations à éclaircir a été réalisé. Déjà 1 200m<sup>3</sup> de coupe ont pu être identifiés. Malheureusement, certains épicéas sont atteints par la scolyte. Une coupe rase des portions malades pourra être envisagée à l'avenir.



## 7. Fond chaleur



La municipalité a rencontré, le 25 avril, un agent de la Communauté de Communes afin d'étudier un projet de réseau chaleur qui viserait à alimenter les bâtiments communaux du bourg.  
Le dossier est en cours d'étude.

## 8. Réseau cuivre

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à très haut débit partout sur le territoire.

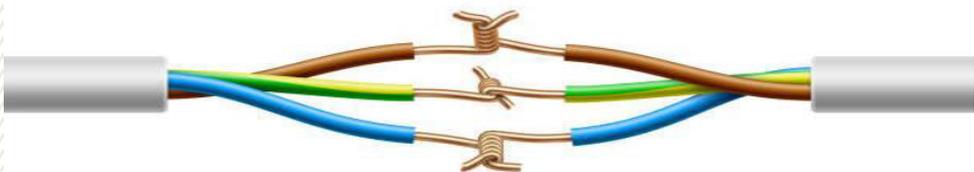
Dans ce cadre Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseaux se déroulera par lots annuels des communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de solutions mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de portage, qui doit permettre à chacune d'entre elles de prendre connaissance du projet, d'émettre des observations ou des réserves sur les communes identifiées. Une fois cette phase de portage achevée, la liste finale des communes est constituée et le lest peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte que je vous informe que notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°2 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en Novembre 2025.

A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs des réseaux cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Pour info : Orange a pris attache avec le Conseil Départemental de la Corrèze avec lequel un travail de coordination globale sera mis en place.



# 1. Comptes administratifs 2022

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL : CA 2022

section de fonctionnement				section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
charges à caractère général	91 452,31 €	produits de service	8 706,67 €	immobilisations corporelles	12 821,98 €	subventions investissement	3 844,23 €
charges de personnel	137 813,41 €	impôts et taxes	110 460,66 €		- €	emprunt	- €
atténuation de produits	4 497,00 €	dotations et participations	115 460,02 €	immobilisations corporelles en cours	4 160,94 €	dotation, fonds divers et réserves	1 466,64 €
autres charges de gestion courante	35 049,16 €	autres produits de gestion courante	37 509,28 €	emprunts et dettes	15 586,11 €	excédents fonctionnement	17 830,54 €
charges financières	2 516,20 €	produits exceptionnels	420,00 €	reste à réaliser	- €	amortissement	792,00 €
charges exceptionnelles	74,25 €	excédent	15 859,40 €	solde d'exécution	6 970,54 €	reste à réaliser	- €
dotations aux amortissements et provisions	792,00 €	atténuation charges	7 324,52 €			virement fonctionnement	- €
						solde d'exécution	- €
<b>total</b>	<b>272 194,33 €</b>		<b>295 740,55 €</b>		<b>39 539,57 €</b>		<b>23 933,41 €</b>

## BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT : CA 2022

section de fonctionnement				section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
charges à caractère général	1 573,00 €	vente de produit (eau)	37 274,34 €	subvention investissement	10 071,00 €	dotations	566 €
atténuation de produits	5 860,00 €			emprunts et dettes	25 290,35 €	virement exploitation	
autres charges de gestion courante	1 926,54 €	autres produits		amortissements	0,00 €	réserves	
charges financières	758,73 €	amortissements	10 071,92 €	solde d'exécution reporté	1 638,53 €		
amortissements	25 412,71 €	résultat reporté	22 252,56 €	reste à réaliser	- €	amortissements	25 412,71 €
virement investissement						solde d'exécution	4 638,53 €
<b>total</b>	<b>35 530,98 €</b>		<b>69 598,82 €</b>		<b>36 999,88 €</b>		<b>30 617,50 €</b>

## 2. Budgets primitif 2023

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023							
section de fonctionnement				section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
charges à caractère général	106 200,00 €	produits de service	20 320,00 €	immobilisations incorporelles	73 430,44 €	subventions investissement	38 396,36 €
charges de personnel	120 050,00 €	impôts et taxes	113 536,00 €			emprunt	- €
atténuation de produits	4 500,00 €	dotations et participations	113 134,51 €	immobilisations corporelles en cours	- €	dotation, fonds divers et réserves	4 813,47 €
autres charges de gestion courante	37 198,12 €	autres produits de gestion courante	35 000,00 €	emprunts et dettes	16 602,00 €	excédent fonctionnement	15 606,16 €
charges financières	2 283,00 €	produits exceptionnels	300,00 €	reste à réaliser		produits cession immob	5 855,65 €
charges exceptionnelles	1 032,43 €	résultat reporté	7 940,00 €	solde d'exécution	15 606,16 €	virement section fonctionne	40 166,96 €
Virement investissement	40 166,96 €	atténuation charges	22 000,00 €			opération ordre transfert en	800,00 €
dotation provisions	0,00 €						
Opération ordre transfert entre sections	800,00 €						
<b>total</b>	<b>312 230,51 €</b>		<b>312 230,51 €</b>		<b>105 638,60 €</b>		<b>105 638,60 €</b>

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023							
section de fonctionnement				section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
charges à caractère général	23 000,00 €	vente de produit (eau)	35 500,00 €	immobilisations en cours	38 308,75 €	subvention d'investissement	22 309,00 €
atténuation de produits	6 900,00 €			emprunts et dettes	11 469,05 €	virement exploitation	11 914,00 €
autres charges de gestion courante	3 000,00 €	produits exceptionnels	1 640,00 €	amortissements	10 071,00 €	dotations	125,80 €
dotations provisions	- €					réserves	6 382,38 €
charges exceptionnelles	4 832,46 €						
charges financières	- 250,00 €	amortissements	10 071,00 €	solde d'exécution reporté		solde d'exécution reporté	0,00 €
opération ordre transfert entre	25 500,00 €	résultat reporté	27 685,46 €	reste à réaliser	6 382,38 €	amortissements	25 500,00 €
virement investissement	11 914,00 €						
<b>total</b>	<b>74 896,46 €</b>		<b>74 896,46 €</b>		<b>66 231,18 €</b>		<b>66 231,18 €</b>

Les finances de nos communes rurales s'avèrent de plus en plus compliquées. Nous devons faire face à une situation budgétaire précaire ; pour l'essentiel, due à la stagnation, voire à une baisse des ressources de la collectivité, des participations et compensations de l'Etat et à une augmentation des dépenses mises à notre charge. En effet, la progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'avère insuffisante au regard de l'augmentation des charges croissantes de fonctionnement. En se refusant à augmenter la fiscalité sur les ménages, l'équilibre budgétaire est de plus en plus compliqué à maintenir, mais nous y travaillons chaque jour.

## 1. Salle des associations

Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition pour tout un chacun la salle dite « Des Associations » située au dessous des gîtes.

D'une superficie modeste et équipée du nécessaire pour recevoir en petit comité, elle peut représenter un bon compromis à la location de la salle des fêtes.

Elle reste toujours disponible gratuitement dans le cadre des réunions associatives.

Tarif : 30€ - Caution : 200€ - Caution ménage : 50€

Electricité : Indexé sur les coûts EDF



## 2. Tarifs électricité locations communales

Nous vous rappelons que les coûts d'électricité qui concernent les locations des bâtiments communaux ( salle des fêtes, gîtes) sont indexés sur la facturation EDF réglée par la commune. Le tarif s'élève à l'heure actuelle à 0,50€/KW.



### 3. Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La Communauté de Communes a décidé de réaliser son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), plan cadre qui vise à réduire la quantité des ordures ménagères.

Si aujourd'hui, les déchets résiduels sont incinérés, l'objectif est à terme de les recycler ou de les réemployer.

La phase de diagnostic est en cours et doit déboucher sur un plan d'actions, qui sera soumis au vote des élus communautaires au printemps 2024. Les actions qui pourront être menées concernent par exemple le compostage domestique, partagé ou pour les professionnels ; ou encore le développement du réemploi et de la récupération.

Pour le compostage collectif, d'ores et déjà, la Communauté de Communes propose l'acquisition d'un composteur à un tarif préférentiel : 31 € pour un modèle de 400 litres, 41 € pour un modèle de 600 litres. Pour en bénéficier, il faut justifier de votre résidence sur le territoire en présentant votre facture de redevance des OM. Renseignements : service des ordures ménagères.

05 55 93 00 93



La commune de Soudeilles organise l'enlèvement de vos encombrants tous les 1<sup>er</sup> mardis de chaque mois sur RDV.



#### Papiers

- Journaux
- Livres
- Magazines
- Prospectus
- Catalogues
- Cahiers
- Enveloppes
- Impressions



#### Emballages

- Tous les emballages en plastique
- Bouteilles en plastique
- Sacs en plastique
- flacons produits ménagers
- Flacons soins beauté (gel, shampoing...)
- Films plastique
- Tubes dentifrice
- conserves
- canettes
- Barquettes plastique
- Barquettes polyester
- capsules
- Dosettes à café
- Bouteilles métallique
- Papiers aluminium
- Couvercles des bocaux
- Barquettes aluminium
- Briques de laits
- Briques alimentaires
- Pots de yaourt
- Gobelets en plastique
- Tubes aluminium



#### Ordures ménagères

- Couches
- Rasoirs, brosses à dent
- Vaisselle en verre ou en porcelaines
- Déchets hygiéniques (mouchoirs usagers, pansements, coton)
- Restes alimentaires (ou dans votre coomposteur)



#### Verres

- Bouteilles en verre
- Pots de yaourt en verre
- Bocaux (sans le couvercle)



Rappel : Les objets suivants (appareils électroniques, jouets, déchets verts, grands cartons, bois, électroménager, ustensiles de cuisine, textiles, huiles alimentaires, batteries, ...) doivent aller en déchetterie et non dans les sacs jaunes ou les colonnes.

### 3. Alerte Vigilance eau

L'arrêté préfectoral du 12 juillet 2023 a décrété la mise en place de l'état de vigilance des usages de l'eau dans le département de la Corrèze.

#### Sécheresse : du niveau d'alerte 0 (vigilance) au niveau d'alerte 3 (crise)

##### Le niveau 0 : « Vigilance Sécheresse »

Il est utilisé pour informer la population sur le risque de sécheresse et inciter les particuliers et les professionnels à faire des économies d'eau. Il est indicatif, ce qui veut dire qu'aucune restriction légale n'y est associée, mais qu'il est fortement conseillé d'économiser l'eau pour éviter que le palier suivant ne soit franchi !

##### Le niveau 1 : « Alerte Sécheresse »

Le niveau 1 « Alerte Sécheresse » est déclaré si l'on constate que la situation s'aggrave malgré les mesures de prévention mises en œuvre lors du niveau 0.

##### Les interdictions :

- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles
- Le remplissage de piscines privées ou de bassin, y compris les piscines gonflables ou démontables à l'exception de la première mise en eau d'une structure en construction, ou de structures de moins de 2m<sup>3</sup>.
- L'arrosage des espaces verts de 8h à 20h.

##### Le niveau 2 : « Alerte Renforcée »

Les mesures du niveau 1 sont conservées, et de nouvelles mesures s'appliquent.

##### Les restrictions supplémentaires :

- Le lavage des voiries est interdit.
- L'arrosage des espaces verts est interdit, à l'exception de celui des potagers entre 20h et 8h.
- Le lavage des toitures, des façades et des terrasses sont interdits.

##### Le niveau 3 : « Crise Sécheresse »

C'est le niveau ultime prévu. Cet état de crise est le palier maximal de restrictions prévu par le dispositif.

##### Les restrictions supplémentaires :

- L'arrosage des potagers privés est interdit.
- Le lavage des voitures est interdit.
- Le remplissage des piscines ou bassins est interdit.

**À savoir :** les arrêtés sécheresse ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée et pour un périmètre déterminé.

##### **Restrictions d'eau non respectées : attention aux pénalités !**

Toute infraction aux mesures obligatoires de restriction d'eau en cas d'alerte sécheresse est passible d'une contravention de 5e classe de 1 500 euros voire de 3 000 euros en cas de récidive.

## A LA MAISON



**Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**



**Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**



**Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5 fois plus d'eau**



**Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**  
Une chasse d'eau économique consomme 2 fois moins d'eau



**L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

### La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

**20%**

**Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer**



**Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m<sup>3</sup> par an**

## AU JARDIN



**1 binage = 2 arrosages**



**Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**



**Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**



**Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**



**Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**



**Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatique**



**Recueillez l'eau de pluie pour arroser**



**Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

### **Notre première conseillère municipale : Alice Simandoux**

La première femme élue au conseil municipal de Soudeilles a été Alice Simandoux, agricultrice au Theil. Elle a exercé son mandat de mai 1945 à octobre 1947.

L'obtention du droit de vote par les femmes a été une longue bataille culturelle, sociale et politique, menée de pair avec d'autres âpres batailles pour l'égalité juridique, financière, salariale, etc., loin d'être achevées.

Les Républicains de 1848 introduisirent, entre autres avancées, le suffrage universel mais ils n'allèrent pas jusqu'à l'accorder aux femmes. George Sand elle-même n'en voulut pas : la loi et les mœurs, héritées du Code Napoléon, faisant alors de la femme la moitié d'un homme, estimait-elle.

Le 20 mai 1919, la Chambre des députés se prononça, à une très large majorité, en faveur du droit de vote des femmes. Mais le Sénat s'y opposa aussitôt. L'année suivante, la nouvelle Chambre vota comme la précédente ; le Sénat, imperturbable, s'y opposa à nouveau. Il en alla ainsi pendant un quart de siècle. Les arguments des opposants à ce droit étaient de deux types : les conservateurs s'appuyaient sur le traditionalisme religieux des campagnes, les radicaux anticléricaux redoutaient l'influence du clergé sur les femmes.

Le 21 avril 1944, le gouvernement provisoire de la République, installé à Alger, donna pouvoir au général De Gaulle, son chef, de promulguer l'ordonnance mettant fin à l'injustice dénoncée depuis des générations, depuis la première « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » lancée par Olympe de Gouge en 1791.

\*\*\*

À Soudeilles, ce lent cheminement fut marqué par un fait-divers tout à l'honneur de son auteur anonyme. Lors des élections du 3 mai 1925, un bulletin fut déclaré nul. L'homme qui l'avait déposé dans l'urne y avait écrit ces mots : « Attendez que les femmes votent ».

Sous l'Occupation et au sein du mouvement multiforme de solidarité patriotique et de résistance antifasciste, des Soudeilloises s'engagent en tant que citoyennes, sans attendre de pouvoir voter. Marie-Louise Massonnie s'occupe de la Croix-Rouge. Yvonne, Jeannette et Paule Vant secondent les activités clandestines de leur mari et père, André Vant, secrétaire de mairie. Des femmes de résistants aident à l'hébergement d'étrangers persécutés, à Robert, à Lachenal. Victorine Lanot planque et nourrit des maquisards de passage. Francine Pradinat, l'épouse du chef de gare, est une résistante vigilante qui fait de la halte un lieu d'accueil sûr.

Le Comité local de Libération (CLL), constitué en juin 1944, comprend une femme, Francine Pradinat, aux côtés de Pierre Bachellerie, Joseph Bordas, Antoine David et Antoine Estrade. Tout naturellement, suite à la désignation le 24 décembre 1944 d'un nouveau conseil municipal issu du CLL, en remplacement de l'équipe en place durant la guerre, Francine Pradinat figure dans ce conseil provisoire. Il est difficile de dire quel rôle elle y a tenu.

Les élections municipales se tiennent au moment de la capitulation du Reich nazi, les 29 avril et 13 mai 1945. Le corps électoral double, sa participation au scrutin est massive. Deux listes s'affrontent : celle des communistes alliés à des républicains antifascistes, celle des socialistes et sympathisants. La première obtient sept sièges, la seconde, cinq. La majorité nomme maire Antoine Estrade. Présentée sur la liste majoritaire de ce dernier, Alice Simandoux entre au conseil municipal.

Une femme sur douze conseillers, c'est peu. C'est un début. C'est à l'image du pays où la proportion des femmes élues à cette occasion n'atteint que 3% de l'ensemble des élus.

\*\*\*

Alice a 46 ans. Née Maria-Antoinette Janoueix, au Theil, le 20 mai 1899, dans la maison qui deviendra celle des Simandoux, Alice a passé jusque-là une moitié de sa vie au Theil dans la ferme familiale et une autre moitié à Paris en tant que bonne à tout faire dans des familles bourgeoises. Comme nombre de ses contemporains poussés vers la capitale par l'exode rural, elle possède une double culture, paysanne et ouvrière.

Elle est « montée » à Paris en 1916 pour y travailler. Alors qu'à Égletons, une bonne gagnait 200 francs par an, à Paris Alice a gagné successivement 25, 80 et enfin 160 francs par mois en 1918, c'est-à-dire presque 2000 francs par an, m'a-t-elle expliqué un jour. Dans la capitale, elle a épousé en 1922 Léon Simandoux, un chauffeur de taxi originaire d'Ambrugeat, lui aussi mi-rural mi-citadin. De retour au Theil vers 1937-38, le couple reprend l'exploitation du domaine confiée en leur absence à des métayers. Leur étable abrite une douzaine de vaches ; leur ferme est une « bonne » ferme.

Contrairement à Victorine Lanot, Alice Simandoux n'est pas engagée au plan politique de façon partisane. Cependant, quand le maquis se met en place en 1943, Léon et Alice Simandoux le soutiennent activement, alors que Georges, leur fils de 20 ans, rejoint en tant qu'agent de liaison une unité FTPF basée à Davignac. Leur fournil en contrebas du village sert d'entrepôt éphémère à la farine destinée aux maquisards. Lorsque, de nuit ils viennent en prendre possession, ils découvrent aussi une cafetière remplie par Alice à leur intention.

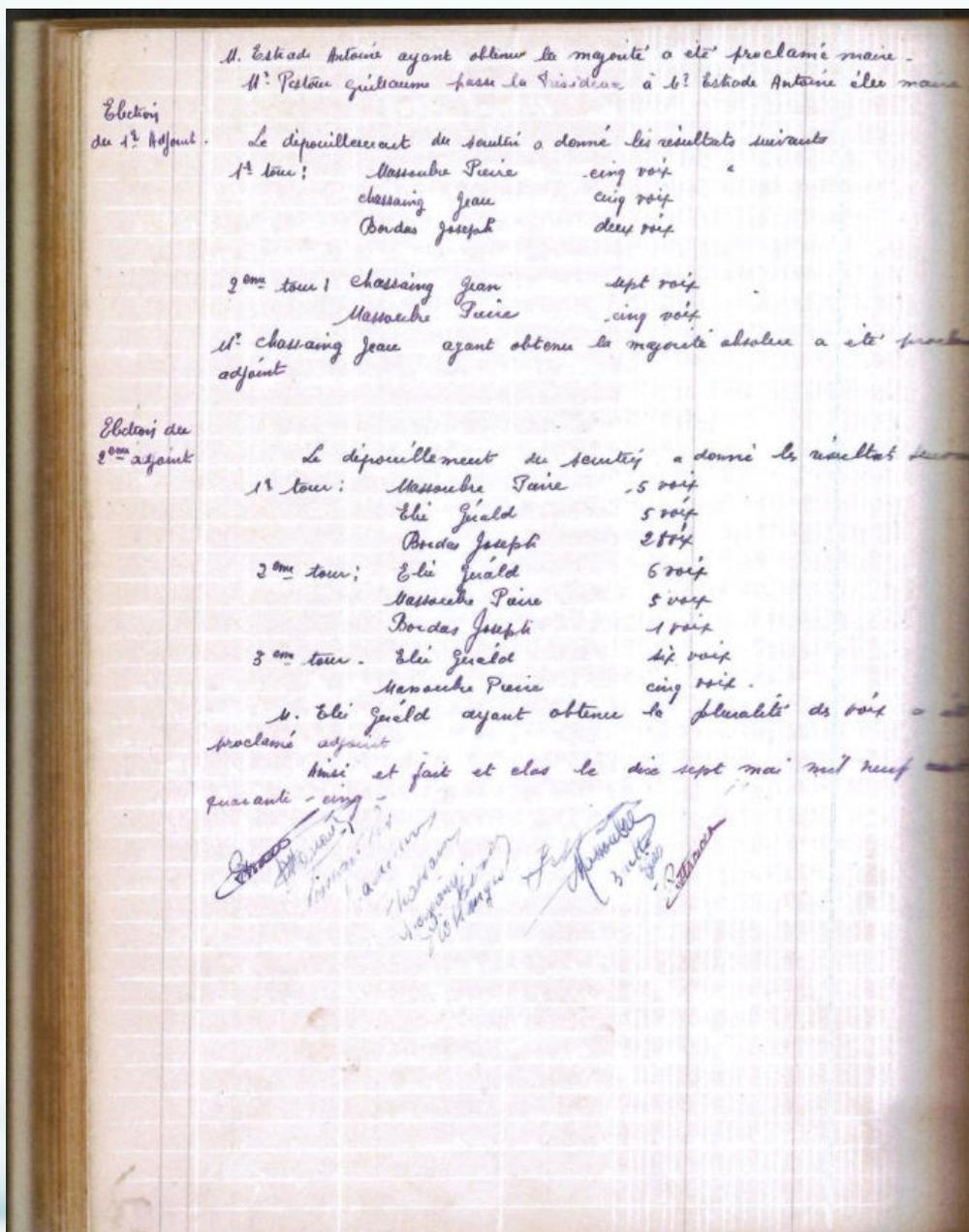
Alice Simandoux avait de la personnalité et du caractère. Elle avait son franc-parler et de la répartie, dotée d'une voix forte et d'une langue rocailleuse qui lui faisait rouler les « r » comme les gens de l'Ariège. Elle suivait de près l'actualité tout en disposant d'une étonnante mémoire locale. Elle l'a gardée jusqu'au terme de son existence. Alice s'est éteinte à 98 ans.



De mai 1945, à octobre 1947 le conseil municipal s'est réuni seize fois, d'abord sous la présidence du maire puis, après son retour à Paris, sous celle du premier adjoint, Jean Chassaing du Monjanel. Les séances se tenaient dimanche à la mairie. La présence d'Alice Simandoux y est attestée cinq fois : deux fois en 1945, une en 1946, deux en 1947. C'est peu.

On constate qu'elle s'y est rendue à la belle saison. Peut-on en déduire que les travaux agricoles, très prenants durant l'été et au début de l'automne, auraient restreint sa disponibilité de juin à octobre, tandis qu'ensuite, jusqu'au printemps, les intempéries hivernales l'auraient confinée au Theil ? Il se peut aussi que l'état peu à peu invalidant de son mari, blessé de guerre (14-18), lui ait assigné des tâches accrues à la ferme. Ces facteurs ont pu jouer.

Cependant, si ce ne sont pas ces raisons professionnelles et familiales, dont elle n'a pas parlé, et si ce n'est pas la misogynie des élus, dont elle n'a pas fait état, qui l'ont conduite à ne pas se déplacer régulièrement à la mairie, on peut se demander si l'ordre du jour et le contenu des réunions du conseil municipal n'ont pas pu freiner son envie d'y participer.



V  
I  
-  
V  
I  
E  
E  
L  
E  
C  
T  
O  
R  
A  
L  
E

Sa petite-fille Françoise m'a rapporté ceci à ce propos: « La seule chose que je l'ai entendu dire c'est qu'elle était un peu déçue. Ils ne parlaient que des chemins – disait-elle – moi j'aurais aimé qu'on s'occupe davantage des gens qui étaient dans le besoin. »

Les délibérations du conseil municipal montrent en effet l'importance prise au sortir de la guerre par les problèmes matériels laissés en suspens, comme la voirie endommagée (chemins vicinaux, ponts des Planchettes et du Moulin de la Barre, etc.). D'autres questions prioritaires y furent abordées néanmoins : le fonctionnement de la cantine scolaire (une nouveauté) et l'aide apportée malgré tout (et malgré les tickets de rationnement) aux plus démunis par une commune exsangue que beaucoup de ses enfants actifs étaient en train de quitter. Les grandes transformations sociales s'effectuaient alors à l'échelle nationale : Sécurité sociale, Fonction Publique, etc. Mais l'Alice au bon cœur aurait aimé qu'on fît plus.

Alice Simandoux n'a pas laissé une trace indélébile de son court passage au conseil municipal. Aucune femme d'ailleurs ne lui a succédé immédiatement. Mais elle a ouvert un sillon. Et nous savons, descendants ou voisins de paysans, que pour rendre productive la terre, il faut toujours commencer par « enreja ».

Paul Estrade  
(Avec l'aide de Françoise Simandoux et de Carine Taleb)



## 1. L'amicale du puy de la tourte

### L'amicale du Puy de la Tourte

Voici le résumé de nos activités du 1<sup>er</sup> semestre de 2023 et les prévisions de nos activités pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2023...

#### Les évènements du 1<sup>er</sup> semestre 2023

- **Assemblée générale et galette des rois le 18 janvier 2023** : l'assemblée générale a permis de faire le bilan de 2022, de réélire le bureau puis de planifier les activités de l'année 2023.
- **Sortie spectacle à Rocamadour le 5 mars 2023** : « Nos femmes, nos gosses, nos emmerdes ... » Une comédie humoristique « d'amour » ... Et de mauvaise foi !
- **Après-midi récréatif le 29 mars 2023** : belotte, jeux divers ... puis goûter.
- **Séjour à Rochefort sur Mer les 15 et 16 juin** : visite de la corderie royale La Fayette. Et le lendemain visite guidée de Rochefort sur mer avec le train touristique. Puis franchissement de la Charente par le « pont Transbordeur » et visite de la maison du transbordeur.

#### Les évènements à venir du 2<sup>ème</sup> semestre 2023

- **Le 14 septembre 2023 : « Nature et délices en vallée de l'Isle »** :
  - Le Domaine Huso**. Le régisseur du domaine accompagne le long des bassins et explique l'histoire et la vie des esturgeons qui passent au moins 7 ans dans ces eaux avant de délivrer leurs précieux œufs puis dégustation.
  - Le Moulin de la Veyssière** : Le moulin de la Veyssière est un moulin à eau datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du dernier moulin à huile en activité de la Vallée du Vern à Neuvic : une découverte de ce véritable patrimoine vivant, lieu de vie et de partage.
- **Le Repas de Noël en fin d'année au restaurant** : C'est toujours un moment magique qui annonce les fêtes de fin d'année, qui permet aussi de se rappeler et de partager les bons moments passés durant l'année.

## 2. Foyer Rural



Le 04 mars 2023, soirée bœuf bourguignon où nous avons accueillis 153 convives.

Le 01 juillet la soirée « Jambon à la broche » où 156 participants se sont restaurés avec une superbe animation assurée par DJ FAB EVENTS.

Le 30 juillet notre première fête locale a eu lieu sous un soleil magnifique. Trente deux exposants ont participé au vide grenier.



En nouveauté, l'association a accueilli une foire artisanale, mais aussi de nombreuses autres animations étaient organisées.



Découverte des lamas avec la ferme de Lamazière



Le Club Rétro Passion d'Egletons a présenté de nombreux tracteurs et voitures de collection. Nous remercions à ce titre les habitants de la commune qui ont exposés leur véhicules.



Démonstrations de bûcheronnage sportif « Les Cogneurs du Plateau »



Balades à poney ou en calèche avec le centre équestre d'Egletons

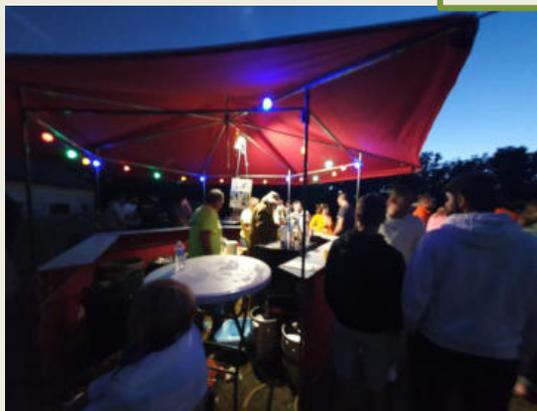
## 2. Foyer Rural



L'apéritif et le repas de midi a été animé par la chanteuse Karine K lors duquel se sont restaurés 180 convives.



La journée s'est clôturée par la dégustation d'une paella confectionnée par Sandra où 160 personnes ont eu la chance de se régaler.



Et en guise de « Bouquet Final » les participants ont pu admirer un superbe feu d'artifice, pour la première fois sur notre commune, suivi d'un bal animé par DJ Fab Events.

Je voudrais particulièrement remercier nos 33 sponsors qui ont grandement contribué à la réussite de cette magnifique journée, mais également toute mon équipe de bénévoles.

Notre prochaine manifestation aura lieu le 14 octobre pour la traditionnelle soirée « Moules Frites » ambiancée par DJ Fab Events. Nous vous y attendons toujours aussi nombreux !



# 3 . Association des Parents d'élèves

Association  
des Parents  
d'Élèves



Bonjour à tous,

L'année 2022/2023 s'achève pour notre association, place aux vacances scolaires !!!!

Nous tenions à vous faire parvenir le bilan des manifestations faites par notre association.

Pour commencer notre année nous avons proposé une tombola totalement vendue par nos enfants qui se sont donnés à fond et même au delà de nos attentes (334 tickets vendus). Pour cela nous tenions à les féliciter et les remercier ! Le tirage au sort à été fait le soir de notre concours de belote en Mars a Darnets avec 22 équipes et une vente de boissons et gâteaux (faits par les parents bénévoles que nous remercions également) , qui nous a permis de payer intégralement le voyage de fin d'année a Vulcania pour les 3 écoles.

Ensuite nous avons proposé au mois de Mai à Moustier-Ventadour un vide grenier ainsi qu'un concours de pétanque. Avec une dizaine d'exposants et pour la pétanque 12 équipes.

Pour terminer l'année nous voulions offrir une manifestation pour nos enfants ! Nous avons donc organisé une Kermesse des écoles du RPI le 17 Juin dernier à Soudeilles. Au programme jeux diverse gratuits et vente de boissons, gâteaux (fait par nos parents bénévoles), glaces. Cette journée conviviale sous le soleil, les rires et la joie des enfants à marqué le final de cette bel année.

A côté de cela nous avons pu financer pour :

**Darnets et Soudeilles :**

- les entrées pour la piscine,
- Le bus et l'intervenant de la maison de la chasse

**Soudeilles :**

- Le transport pour la rencontre sportive a Rosier-d'egletons et celle d'Egletons
- Nous avons refait le parc de jeux (buts de foot, panier de basket, nécessaire de badminton, des diabolos, des cerceaux, des coupelles multicolores, les ballons de foot, rugby, baskets...)

**Darnets :**

- Les cadeaux de départ pour nos CM2

**Moustier-Ventadour :**

- Le transport et les entrées pour le spectacle de danse à Rosier-D'egletons

**Les trois écoles du RPI :**

- Les entrées et bus pour Vulcania,
- Les goûters de Noël

Nous tenions encore une fois remercier nos bénévoles qui donnent sans compter et qui participe quand ils peuvent a nos manifestations, aux enfants de notre RPI qui sont toujours partant, sans vous oublier vous sans qui notre association ne pourrait financer tout cela !

L'équipe vous souhaite de jolies vacances et nous nous retrouvons a la rentrée en pleine forme avec un tas d'idées en tête.

L'équipe de l'AIPEDSMV

